

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2021

RÉNOVANT GOUVERNANCE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
EN GUADELOUPE - (N° 3669)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL26

présenté par
Mme Benin, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la troisième phrase de l'alinéa 8, après le mot :

« services »,

insérer le mot :

« publics ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.